



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 50612

Texte de la question

M Xavier Dugoin attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux handicaps et accidentés de la vie sur la situation des personnes handicapées mentales. Le programme pluriannuel de créations de places en centres d'aide par le travail et en maison d'accueil spécialisée a apporté incontestablement un mieux en faveur des handicapés au niveau des structures d'accueil. Malgré tout, la situation de nombreuses personnes handicapées, avant tout mentales, demeure sans solution, leur pouvoir d'achat régresse, les familles en difficulté sont encore particulièrement nombreuses. Aussi il lui demande quelles sont les nouvelles mesures et dispositions qu'il compte mettre en œuvre à l'avenir pour répondre à ces besoins.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'important retard affectant le développement des structures d'accueil pour les adultes lourdement handicapés, qui, en raison de l'assistance permanente qu'ils requièrent, ne peuvent rester à la charge complète de leur famille ni être accueillis faute de structure adaptée, le Gouvernement s'est engagé avec détermination dans une politique visant à accroître notablement les places offertes dans les établissements spécialisés. Déjà, en 1990, une enveloppe nationale exceptionnelle de plus de 56 millions de francs a permis de créer, au-delà des créations consécutives à des redeploiements financiers sur les enveloppes départementales et medico-sociales, 428 places nouvelles dans les établissements pour les adultes gravement handicapés. Mais cet effort a été considérablement amplifié dès le second semestre de cette même année 1990 par une autre enveloppe nationale de 45 millions de francs - soit 300 places nouvelles de maisons d'accueil spécialisées - représentant, quant à elle, la première tranche d'un ambitieux programme pluriannuel engagé par le Gouvernement. En effet, 4 840 places nouvelles de maisons d'accueil spécialisées seront créées, portant à 13 000 places les capacités existantes au 31 décembre 1993. Précédemment, le Gouvernement avait engagé un programme pluriannuel de création de 14 400 places nouvelles dans les établissements de travail protégé. Tout en maintenant un niveau de ressources compatible avec une vie à domicile, le secrétaire d'Etat aux handicaps et accidentés de la vie entend maintenir pour les personnes handicapées une possibilité de choix. Mais, face à la demande des familles et conscient de leurs difficultés, il entend mener à bien et poursuivre l'effort considérable et sans précédent de créations de places et de structures adaptées.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50612

Rubrique : Handicaps

Ministère interrogé : handicaps et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicaps et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4760